

# **MCPHY ENERGY**

Société anonyme

1115 route de Saint Thomas

La Rietière

26190

LA MOTTE FANJAS

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

SARL AUDIT EUREX  
Technosite Altéa  
196 Rue Georges Charpak  
74100 JUVIGNY

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

# **MCPHY ENERGY**

Société anonyme

1115 route de Saint Thomas  
La Riétière  
26190  
LA MOTTE FANJAS

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

A l'assemblée générale de la société MCPHY ENERGY

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MCPHY ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la

formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Contrats à long terme**

#### Risque identifié

Comme indiqué dans la note 2.3.15 « Comptabilisation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue pour les contrats à long terme. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur la base des coûts déjà engagés sur le contrat rapporté au montant total des coûts à engager sur le projet.

Le montant des coûts restant à engager sur les contrats à long terme est déterminé sur la base d'estimations faites par les responsables de projets.

Ces estimations sont régulièrement mises à jour. La direction considère que les équipes opérationnelles disposent d'une expérience suffisante pour réaliser des estimations fiables du résultat à terminaison des contrats.

La part importante de jugement nécessaire à la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge associée à chaque projet à long terme en cours à la date de clôture des comptes nous a conduit à nous interroger sur la fiabilité des processus budgétaires mis en place par la direction ainsi que de l'estimation de l'avancement et à considérer la comptabilisation des contrats à long terme comme un point clé de notre audit.

#### Réponse au risque identifié

Pour répondre au risque lié à la comptabilisation des contrats à l'avancement, nous avons :

- Sélectionné des contrats à tester, rapproché les données comptables avec les suivis budgétaires, corroboré le degré d'avancement retenu pour sa comptabilisation en examinant notamment la documentation technique ;
- Testé par sondage la réalité des coûts réellement engagés au cours de la période pour les projets sélectionnés ;

- Enfin, nous avons vérifié que la note 2.3.15 « Comptabilisation du chiffre d'affaires » des comptes annuels donnait une information suffisante et appropriée.

### ***Valorisation des titres de participations et des créances rattachées***

#### ***Risques identifiés***

Les titres de participation et créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 4.322 milliers d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 2.3.6 « Titres de participation » de l'annexe, la valeur recouvrable est estimée par la direction sur la base d'une approche multicritères comprenant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés.

L'estimation de la valeur des titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, tant en termes de prévisions de flux futurs de trésorerie que de taux à utiliser pour l'actualisation de ces flux ainsi que le taux de croissance à l'infini pour la valeur terminale.

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte, et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

#### ***Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés***

Pour répondre au risque lié à l'évaluation des titres de participation et créances rattachées, nous avons procédé à une revue critique des modalités de mise en œuvre du test de dépréciation pratiqué par votre société, notamment en :

- appréciant la cohérence des projections de flux de trésorerie avec la valeur d'entreprise retenue dans le cadre de l'augmentation de capital, opérée au cours de

l'exercice écoulé, avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration et avec notre connaissance du groupe et de son secteur d'activité ;

- examinant la fiabilité du processus d'établissement des prévisions au regard des écarts entre les réalisations passées et les budgets correspondants ;
- vérifiant, avec l'aide de notre service évaluation, le caractère raisonnable du taux utilisé pour actualiser les flux futurs de trésorerie et le flux terminal au regard du contexte économique et des pratiques constatées chez les principaux acteurs du marché sur le lequel opère le groupe.
- Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- Enfin, nous avons examiné le caractère suffisant et approprié de l'information donnée dans la note 2.3.6 « Titres de participation ».

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 10 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MCPHY ENERGY par l'assemblée générale du 27 février 2014 pour le cabinet SARL Audit Eurex et par celle du 19 décembre 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2019, le cabinet SARL Audit Eurex était dans la 6ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 7ème année, dont respectivement 6ème et 6ème années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

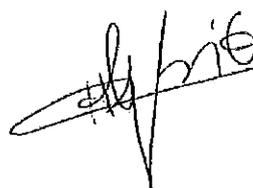
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Juvisy et Paris-La Défense, le 6 avril 2020

Les commissaires aux comptes

SARL AUDIT EUREX

Deloitte & Associés



Philippe TRUFFIER

Hélène DE BIE

**MCPHY ENERGY**  
**Comptes Annuels**  
**31 décembre 2019**

## BILAN ACTIF

ACTIF (EUR)	NOTES	Brut	Amort & Prov.	31/12/2019 Net	31/12/2018 Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
Autres immobilisations incorporelles	2.3.4 & 3.1	400 313	399 615	698	6 117
Immobilisations corporelles	2.3.5 & 3.1	4 938 517	4 405 829	532 688	881 178
Participations et créances rattachées	2.3.6 & 3.1	6 627 699	2 305 397	4 322 302	5 381 239
Autres immobilisations financières	3.1	163 212	400	162 812	156 929
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>12 129 742</b>	<b>7 111 242</b>	<b>5 018 500</b>	<b>6 425 462</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours	2.3.8 & 3.2.1	790 991	403 072	387 919	440 660
Avances et acomptes versés sur commandes	3.2.2	1 010 008	-	1 010 008	735 437
Clients et autres débiteurs	2.3.9 & 3.2.2	3 945 510	-	3 945 510	1 190 712
Autres créances	3.2.2	1 014 322	-	1 014 322	1 237 530
Valeurs mobilières de placement	2.3.10 & 3.2.3	3 004 250	-	3 004 250	9 004 250
Disponibilités	2.3.10 & 3.2.3	8 068 711	-	8 068 711	5 324 851
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>17 833 792</b>	<b>403 072</b>	<b>17 430 719</b>	<b>17 933 440</b>
Comptes de régularisations actif	3.2.2	141 385	-	141 385	60 910
Ecart de conversion actif		7 537	-	7 537	27 639
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>30 112 456</b>	<b>7 514 314</b>	<b>22 598 142</b>	<b>24 447 450</b>

## BILAN PASSIF

PASSIF (EUR)	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	3.3	2 079 102	1 753 597
Primes liées au capital	3.3	30 853 517	31 217 502
Réserve légale	3.3	207 910	174 980
Report à nouveau	3.3	-12 183 161	-7 077 192
Résultat net	3.3	-5 407 976	-12 183 161
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>15 549 394</b>	<b>13 885 726</b>
Autres fonds propres	2.3.11 & 3.4	371 624	3 641 931
Provisions pour risques et charges	2.3.12 & 3.5	688 283	860 071
Emprunts et dettes financières	2.3.14 & 3.6	1 014 553	1 521 167
Avances et acomptes reçus sur commandes	3.7	27 637	-
Fournisseurs et autres créditeurs	3.7	2 939 746	3 020 844
Dettes fiscales et sociales	3.7	1 343 587	897 419
Autres dettes	3.7	12 133	4 161
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>6 397 563</b>	<b>9 945 592</b>
Comptes de régularisations passif	3.7	616 326	615 461
Ecart de conversion passif		34 859	671
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>22 598 142</b>	<b>24 447 450</b>

## COMPTE DE RESULTAT

EUR	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Vente de marchandises		53 573	900
Production vendue		5 751 875	2 929 964
Chiffres d'affaires	2.3.15 & 3.8	5 805 448	2 930 864
Production stockée		-936	-88 598
Production immobilisée		0	69 563
Subvention d'exploitation	2.3.16	3 017 797	37 884
Autres produits d'exploitation	3.10	812 902	638 796
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>9 635 212</b>	<b>3 588 508</b>
Achats consommés		-1 898 142	-1 040 257
Autres achats et charges externes		-7 575 615	-5 676 434
Impôts et taxes		-84 912	-96 278
Charges de personnel	3.9	-3 761 756	-3 028 696
Dotation aux amortissements	3.1	-258 295	-299 771
Dotation aux dépréciations et provisions		-409 786	-909 704
Autres charges d'exploitation	3.10	-32 616	-56 556
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-14 021 121</b>	<b>-11 107 695</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-4 385 909</b>	<b>-7 519 187</b>
Produits financiers	3.11	506 208	74 478
Charges financières	3.11	-2 032 304	-5 489 444
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-1 526 097</b>	<b>-5 414 967</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>-5 912 005</b>	<b>-12 934 154</b>
Produits exceptionnels	3.12	32 217	663 368
Charges exceptionnelles	3.12	-168 438	-676 603
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-136 221</b>	<b>-13 235</b>
Impôts sur les sociétés	2.3.17 & 3.13	640 251	764 228
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-5 407 976</b>	<b>-12 183 161</b>

# MCPHY ENERGY

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

### EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

#### 1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

McPhy Energy est une société anonyme de droit français qui a été constituée en 2007. Spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, McPhy Energy contribue au déploiement mondial de l'hydrogène propre comme solution pour la transition énergétique, dans les secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie.

Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène, McPhy Energy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes.

Le siège social est sis 1115 route de Saint Thomas, 26190 La Motte-Fanjas. La société est cotée à Paris sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Les informations communiquées en annexe aux comptes annuels font partie intégrante des états financiers de McPhy Energy au 31 décembre 2019 arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 mars 2020.

##### 1.1 Faits marquants de l'exercice

McPhy Energy a réalisé le 6 novembre 2019 une augmentation de capital par placement privé de près de 7 M€<sup>1</sup>. Le Fonds Ecotechnologies, géré par Bpifrance Investissement dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et EDF Pulse Croissance Holding ont soutenu l'opération à hauteur de leur quote part dans le capital.

Afin de permettre à l'ensemble des actionnaires de participer à l'opération et de bénéficier des mêmes conditions de souscription, la Société a proposé l'attribution gratuite de Bons de souscription d'action (BSA) à l'ensemble de ses actionnaires existants avant la réalisation de l'Emission ; à cet égard un droit à BSA a été attribué par Euroclear à l'ensemble des actionnaires et 10 BSA permettent de souscrire à 1 action ordinaire nouvelle.

Dans le cadre du projet Pushy, conformément à ce qui était prévu au contrat, Bpifrance Financement a notifié, en juillet 2019, l'abandon du remboursement de la dette figurant au bilan pour un montant de 3,5 M€ (dont 0,4 M€ d'actualisation de dette).

##### 1.2 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événements significatifs susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'entreprise, intervenus ou connus postérieurement à la date de clôture de l'exercice en dehors des événements liés à l'épidémie de Covid-19 dont nous ne sommes pas en mesure à ce jour de donner les impacts précis sur notre activité.

---

<sup>1</sup> Conformément aux règles comptables, les frais liés à l'opération ont été imputés en moins des primes d'émission.

## 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les états financiers de la société ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

### 2.1 Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général du règlement n° 2016-07 adopté le 4 novembre 2016 par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la situation de trésorerie positive de la Société au 31 décembre 2019 de 11,1 M€.

Compte tenu des engagements pris à ce jour, la société a estimé qu'elle serait en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois.

### 2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- Les choix d'activation des différents projets de recherche et développement en cours,
- Les titres de participation et créances rattachées,
- La durée d'utilisation des actifs détenus par la société,
- Les provisions pour garanties,
- La consommation prévisionnelle de trésorerie.

Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

## **2.3 Méthodes et règles d'évaluation**

### **2.3.1 Conversion des éléments en devises**

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture.

Compte tenu de sa faible exposition, la société n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change.

### **2.3.2 Frais d'augmentation de capital**

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, le cas échéant, directement sur le montant de la prime d'émission.

### **2.3.3 Recherche et développement**

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement satisfaits :

1. Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
2. Intention de la Société d'achever le projet,
3. Capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
4. Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
5. Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
6. Evaluation fiable des dépenses de développement

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits, le cas échéant, dans les comptes annuels sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée.

Les travaux de recherche et développement réalisés en interne par McPhy Energy ne font l'objet d'aucune activation à la date de clôture, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas remplis. Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charge de l'exercice s'élève à 2 546 K€ au 31 décembre 2019.

### **2.3.4 Autres immobilisations incorporelles**

Elles comprennent principalement des logiciels et brevets. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

### **2.3.5 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée.

Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

Constructions sur sol d'autrui	20 ans
Matériel et outillages industriels, installations techniques	de 2 à 10 ans
Agencements et installations générales	de 3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	de 2 à 10 ans

Aucun intérêt d'emprunt n'a fait l'objet d'activation, l'endettement de la société n'étant pas directement rattachable à des actifs de manière distincte.

### 2.3.6 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat. Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur d'utilité de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participations, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux sont prises en compte sans tenir compte des restructurations non engagées, et des investissements de croissance, ni de la structure financière. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation qui correspond en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les taux d'actualisation retenus au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élèvent respectivement à 13,1 % et 13,6 %. Ils ont été calculés sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Taux sans risque de 0,12 % (1,5 % en 2018)
- Prime de risque du marché de 8,10 % (7,00 % en 2018)
- Prime de risque spécifique de 1,80 % (1,80 % en 2018)
- Bêta de 1,15 (1,4 en 2018)
- Taux de croissance à l'infini de 1,9 % (2,15 % en 2018)

### 2.3.7 Pertes de valeur des actifs immobilisés

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

#### Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;

- Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets de trésorerie attendus non actualisés. Ces derniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

### **2.3.8 Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode « coût moyen pondéré ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approches et frais accessoires.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction de la production, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- Sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- Sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

### **2.3.9 Clients et autres débiteurs**

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

### **2.3.10 Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires sont présentés en emprunts et dettes financières. Ces postes sont exclusivement libellés en euros.

### **2.3.11 Autres fonds propres**

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts, en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil d'activité, sur le chiffre d'affaires issu de ces développements. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentées en autres fonds propres.

### **2.3.12 Provisions pour risques et charges**

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Les ventes de machines sont assorties de garanties contractuelles sur une période d'un an.

### **2.3.13 Avantages du personnel**

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

### **2.3.14 Emprunts et dettes financières**

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires ainsi que de concours bancaires courants.

### **2.3.15 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'acceptation des obligations de prestations, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Pour les contrats à long terme, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts déjà engagés sur le contrat rapporté au montant total des coûts à engager sur le projet. Au bilan, sont notamment reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance et les avances.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

### **2.3.16 Subventions d'exploitation**

Les subventions sont comptabilisées en produits au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes lorsque le contrat d'attribution est signé et que les dépenses ont été engagées, mais que les subventions n'ont pas encore été encaissées.

### **2.3.17 Impôts sur les résultats**

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charges d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

#### Impôts exigibles

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable consécutivement aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

#### Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivantes celle au titre de laquelle il a été constaté. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

### 3 NOTES SELECTIONNEES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTATS

#### A. NOTES SUR LE BILAN

##### 3.1 Actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé, en valeurs brutes, sont les suivantes :

(en euros)	A la clôture Au 31/12/18	Augmentation	Diminution	Autres variations	A la clôture Au 31/12/19
Brevets-licences-logiciels	399 283	1 540	-510	-	400 313
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>399 283</b>	<b>1 540</b>	<b>-510</b>	-	<b>400 313</b>
Terrain et constructions	255 376	-	-	-	255 376
Matériel et Outillage	3 742 374	9 665	-191 516	-	3 560 522
Installations générales	874 914	850	-1 928	-	873 836
Matériel de transport	25 328	-	-	-	25 328
Matériel de bureau & informatique	151 423	22 526	-4 166	-	169 783
Mobilier	47 280	6 390	-	-	53 670
Autres immobilisation corporelles	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 096 696</b>	<b>39 431</b>	<b>-197 611</b>	-	<b>4 938 517</b>
Titres de participation	3 621 202	-	-	-	3 621 202
Créances rattachées à des participations	3 677 027	3 386 739	-4 057 269	-	3 006 497
Autres créances immobilisées	-	-	-	-	-
Actions propres (1)	128 444	3 434 065	-3 443 295	-	119 213
Autres titres immobilisés	160	-	-	-	160
Dépôts et cautionnement	29 037	25 676	-10 873	-	43 840
<b>Immobilisations financières</b>	<b>7 455 869</b>	<b>6 846 479</b>	<b>-7 511 436</b>	-	<b>6 790 912</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 951 849</b>	<b>6 887 450</b>	<b>-7 709 557</b>	-	<b>12 129 742</b>

(1) Au 31 décembre 2019, les titres du contrat de liquidité s'élèvent à 70 K€ et les espèces à 50 K€.

Les variations des amortissements et provisions sont les suivantes :

(en euros)	A la clôture Au 31/12/18	Augmentation	Diminution	Autres variations	A la clôture Au 31/12/19
Brevets-licences-logiciels	393 167	6 959	-510	-	399 615
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>393 167</b>	<b>6 959</b>	<b>-510</b>	-	<b>399 615</b>
Terrain et constructions	91 206	18 457	-	-	109 662
Matériel et Outillage	3 336 753	123 445	-80 370	-	3 379 828
Installations générales	566 340	74 249	-1 928	-	638 661
Matériel de transport	12 112	5 066	-	-	17 178
Matériel de bureau & informatique	106 451	24 886	-3 332	-	128 005
Mobilier	37 034	5 234	-	-	42 267
Autres immobilisation corporelles	65 623	54 507	-29 903	-	90 227
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 215 518</b>	<b>305 844</b>	<b>-115 533</b>	-	<b>4 405 828</b>
Titres de participation	146 202	-	-	-	146 202
Créances rattachées à des participations	1 770 788	388 406	-	-	2 159 194
Actions propres (1)	711	400	-711	-	400
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 917 701</b>	<b>388 806</b>	<b>-711</b>	-	<b>2 305 797</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 526 387</b>	<b>701 609</b>	<b>-116 754</b>	-	<b>7 111 242</b>

### 3.2 Actif circulant

#### 3.2.1 Etat des stocks

	<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>
Stock de matières premières	5 301	1 667
Stock d'autres approvisionnements	386 353	416 040
Stock d'encours	131 117	167 131
Stock de produits Finis	268 220	233 141
<b>Valeur Brute</b>	<b>790 991</b>	<b>817 980</b>
Provisions pour dépréciations	-403 072	-377 320
<b>Valeur Nette</b>	<b>387 919</b>	<b>440 660</b>

#### 3.2.2 Etats des créances

	<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>
Avances et acomptes versés sur commandes	1 010 008	735 437
Clients et comptes rattachés	3 945 510	1 190 712
Subventions à recevoir	136 456	355 525
Etats impôts et taxes	872 365	867 519
Personnel et comptes rattachés	-	0
Débiteurs divers	5 501	14 487
Charges constatées d'avance	141 385	60 910
<b>Valeur Brute</b>	<b>6 111 224</b>	<b>3 224 588</b>
Provisions	-	-
<b>Valeur Nette</b>	<b>6 111 224</b>	<b>3 224 588</b>

Au 31 décembre, les créances clients et autres débiteurs sont tous à échéance moins d'un an.

#### 3.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>
Dépôts à court terme	3 004 250	9 004 250
SICAV monétaires	-	-
Disponibilités et assimilés	8 068 711	5 324 851
<b>Trésorerie active</b>	<b>11 072 961</b>	<b>14 329 101</b>
Concours bancaires courants	-	-
Mobilisation de créance	-	-
<b>Trésorerie passive</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>11 072 961</b>	<b>14 329 101</b>

### 3.3 Variation des capitaux propres

	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
<b>Situation au 1er janvier 2018</b>	<b>10 709 580</b>	<b>1 285 150</b>	<b>22 335 026</b>	<b>-</b>	<b>-9 217 275</b>	<b>-7 077 192</b>	<b>7 325 708</b>
Augmentation de capital	3 137 250	376 470	15 623 505	-	-	-	15 999 975
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Exercice de bons d'émission d'actions	635 000	76 200	3 096 150	-	-	-	3 172 350
Exercice de bons de souscription d'actions	131 477	15 777	630 055	-	-	-	645 832
Autres variations	-	-	-1 249 958	174 980	-	-	-1 074 978
Imputation des pertes antérieures	-	-	-9 217 275	-	9 217 275	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de la période précédente	-	-	-	-	7 077 192	7 077 192	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-12 183 161	-12 183 161
Variation des actions propres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>14 613 307</b>	<b>1 753 597</b>	<b>31 217 502</b>	<b>174 979,56</b>	<b>-7 077 192</b>	<b>-12 183 161</b>	<b>13 885 726</b>
Augmentation de capital	2 552 544	306 305	6 585 564	-	-	-	6 891 869
Exercice de bons d'émission d'actions	160 000	19 200	617 000	-	-	-	636 200
Exercice de bons de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	0
Autres variations	-	-	-489 356	32 931	-	-	-456 425
Imputation des pertes antérieures	-	-	-7 077 192	-	7 077 192	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de la période précédente	-	-	-	-	-12 183 161	12 183 161	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-5 407 976	-5 407 976
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>17 325 851</b>	<b>2 079 102</b>	<b>30 853 517</b>	<b>207 910</b>	<b>-12 183 161</b>	<b>-5 407 976</b>	<b>15 549 394</b>

### 3.4 Autres fonds propres

La Société bénéficie de deux contrats d'avances remboursables pour un montant total au 31 décembre 2019 de 372 K€.

Le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée sur la base d'un taux d'intérêt auquel la société estime qu'elle se serait financée à la date concernée est considérée comme une subvention perçue de l'État. Si elles sont significatives, ces subventions sont étalées sur la durée estimée des projets financés par ces avances.

En cas de succès, les modalités de remboursement des avances conditionnées sont déterminées par l'organisme financeur, contrat par contrat, en fonction des résultats issus du programme aidé. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en « Subventions, financements publics et crédits d'impôt ».

Suite au constat d'échec prononcé dans le cadre du projet PUSHY, l'avance remboursable de 3,5 M€ a été reclassé dans les autres produits de l'activité pour un montant de 2,9 M€ et en produits financiers pour un montant de 0,5 M€ au titre l'actualisation.

### 3.5 Provisions pour risques et charges

	<b>Soldes</b>	<b>Dotations</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Soldes</b>
	<b>31/12/2018</b>			<b>31/12/2019</b>
Litiges	77 443	-	- 65 407	12 036
Pertes à terminaison	541 269	51 692	- 365 473	227 487
Autres risques et charges	241 359	263 876	- 56 475	448 760
<b>Provisions risques et charges</b>	<b>860 071</b>	<b>315 568</b>	<b>-487 355</b>	<b>688 283</b>

### 3.6 Emprunts et dettes financières

	<b>31/12/2018</b>	<b>Emmissions</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Transferts</b>	<b>31/12/2019</b>
Emprunts auprès des établissements de crédits	1 521 167	-	-506 614	-	1 014 553
Comptes courants d'associés	-	-	-	-	-
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>1 521 167</b>	<b>0</b>	<b>-506 614</b>	<b>0</b>	<b>1 014 553</b>

	Total	< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
<b>2019</b>	1 014 553	330 842	533 711	150 000
<b>2018</b>	1 521 167	506 614	839 553	175 000

### 3.7 Fournisseurs et autres dettes

	<b>31/12/19</b>	<b>31/12/18</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes	27 637	-
Dettes fournisseurs	2 939 746	3 020 844
Dettes fiscales et sociales	1 343 587	897 419
Dettes sur immobilisations	12 133	4 161
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	616 326	615 461
<b>TOTAL</b>	<b>4 939 429</b>	<b>4 537 885</b>

	Total	< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
<b>2019</b>	4 939 429	4 939 429	-	-
<b>2018</b>	4 537 885	4 537 885	-	-

## B. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 3.8 Chiffre d'affaires

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
France	5 191 569	89%	2 731 185	93%
Reste de l'Union Européenne (hors France)	609 850	11%	197 466	7%
Reste du monde	4 030	0%	2 213	0%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 805 448</b>	<b>100%</b>	<b>2 930 864</b>	<b>100%</b>

### 3.9 Charges de personnel

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Salaires et traitements	2 540 516	2 104 001
Charges sociales	1 221 240	924 695
<b>Charges de personnel</b>	<b>3 761 756</b>	<b>3 028 696</b>

### 3.10 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits d'exploitation correspondent principalement en 2019 à la reprise de provisions et à des transferts de charges.

### 3.11 Résultat financier

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Produits de participations du groupe	40 795	52 260
Produits de placements	24 088	5 703
Produits intérêts / avances	434 841	-
Autres produits financiers	6 483	16 515
<b>Produits financiers</b>	<b>506 208</b>	<b>74 478</b>
Charges intérêts / emprunts	-32 978	-38 696
Charges intérêts / avances	-2 339	(2 109)
Autres charges financières	-1 996 987	-5 448 640
<b>Charges financières</b>	<b>-2 032 304</b>	<b>-5 489 444</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>-1 526 097</b>	<b>-5 414 967</b>

Les charges financières concernent principalement des abandons de créances envers la filiale italienne pour un montant de 1,6 M€.

### 3.12 Résultat exceptionnel

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Quote part subv investissement virée au compte de résultat	-	-
Produits de cession d'immobilisations	1	592 186
Autres produits exceptionnels	32 216	71 182
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>32 217</b>	<b>663 368</b>
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-111 981	-594 249
Autres charges exceptionnelles	-56 458	-82 353
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-168 438</b>	<b>-676 603</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>-136 221</b>	<b>-13 235</b>

Le résultat exceptionnel concerne principalement la cession d'un investissement pour 110 k€.

### 3.13 Impôts sur les résultats

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Crédit impôt recherche	640 251	764 228
Autres crédits d'impôts	-	-
<b>Impôt sur les société</b>	<b>640 251</b>	<b>764 228</b>

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 83,9 M€ au 31 décembre 2019 (77,7 M€ au 31 décembre 2018). Cette créance fiscale latente pourrait générer un allègement de l'éventuelle future charge d'impôt.

L'impôt se ventile entre le résultat courant et le résultat exceptionnel de la façon suivante :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Résultat courant avant impôt	-5 912 005	-12 934 154
Résultat exceptionnel	-136 221	-13 235
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>-6 048 227</b>	<b>-12 947 389</b>
Impôt sur les résultats	-	-
Crédits d'impôt	640 251	764 228
<b>Résultat net</b>	<b>-5 407 976</b>	<b>-12 183 161</b>

## C. AUTRES INFORMATIONS

### 3.14 Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)	VNC des titres	VNC Créances rattachées aux participations	Participations et créances rattachées	Quote-part de capital détenue	Capitaux propres hors résultat au 31 décembre 2019	résultat net 2019	Chiffre d'affaires 2019
Mcphy Italia Sprl	2 400	632	3 032	100%	4 036	(1 636)	2 597
Mcphy Deutschland Gmbh	1 075	215	1 290	100%	1 143	(585)	1 838
Mcphy Asia Pacific Pte. Ltd	-	-	-	100%	(1 091)	(308)	0
Mcphy Northern America Corp.	-	-	-	100%	(603)	(7)	0
McPhy Waterfuel Energy Equipment LLC	-	-	-	10%			0
<b>TOTAL</b>	<b>3 475</b>	<b>847</b>	<b>4 322</b>				<b>4 435</b>

### 3.15 Effectifs

	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	31	25
Techniciens & agents de maîtrise	8	8
Employés et ouvriers	4	3
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>36</b>

L'effectif moyen pondéré s'élève à 40 salariés sur 2019 (33 sur 2018).

### 3.16 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations et avantages de toute nature des membres du Comité Exécutif (5 personnes en 2019 et 5 en 2018) et du Conseil d'administration sont les suivantes :

	2019	2018
Rémunération dues au titre de l'exercice (1)	754 577	827 368
Rémunération en actions, options, etc....(2)	77 859	138 723
<b>Rémunération des dirigeants</b>	<b>832 436</b>	<b>966 091</b>

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE, BSA ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

### 3.17 Retraite – Avantages dus au personnel

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses de retraite indépendantes de la Société et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les engagements de la Société relatifs aux régimes à prestations définies (indemnités de fin de carrière) sont présentés en engagement hors bilan.

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation du CNC n°2003-R01. La convention collective applicable à la Société est la convention collective de la métallurgie.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des IFC sont présentées ci-dessous :

	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Age de départ	67 ans (C), 64 ans (NC)	67 ans (C), 62 ans (NC)
Taux d'actualisation (a)	0,9 %	1,8 %
Convention collective	Métallurgie, avenant 2010	Métallurgie, avenant 2010
Taux de croissance de salaires	3 % (C), 2,5 % (NC)	3 % (C), 2,5 % (NC)
Taux de charges sociales (b)	46 % (C), 37 % (NC)	48 % (C), 47 % (NC)
Table de mortalité	Insee 2013-2015	Insee 2013-2015
Probabilité de présence	taux compris entre 12 % et 99 % jusqu'à 55 ans, puis 100 % à partir de 55 ans	taux compris entre 25 % et 97 % jusqu'à 55 ans, puis 100 % à partir de 55 ans

C : cadres, NC : non cadres.

(a) Le taux d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.

(b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

La durée moyenne s'élève à environ 24 ans au 31 décembre 2019.

Le montant de l'engagement de retraite au 31 décembre 2019 s'élève à 140 K€ (126 K€ au 31 décembre 2018). Une hausse de 1 % du taux d'actualisation au 31 décembre 2019 (respectivement une baisse de 1 %) a un effet positif sur le résultat de l'année de 30 K€ (respectivement un effet négatif de 35 K€ sur le résultat).

### 3.18 Paiements fondés sur des actions

La Société a attribué des stock-options (« Options »), des Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou des Bons de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») à certains de ses salariés et dirigeants.

L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	<u>Dates d'exercice</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Nombre attributaires</u>	<u>Instruments en circulation</u>	<u>Instruments exerçables</u>
<i>Assemblée Générale du 18/05/2017</i>					
Options 2017-1	Du 12/03/2018 au 12/03/2023	4,84	2	47 000	47 000
BSPCE 2017-1	Du 12/03/2018 au 12/03/2023	5,10	1	32 000	32 000
BSPCE 2017-2	Du 12/03/2018 au 12/03/2023	5,10	7	119 000	119 000
<i>Assemblée Générale du 23/05/2019</i>					
BSPCE 2019-1	Du 10/12/2019 au 10/12/2024	3,01	1	75 000	75 000
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>			<b>11</b>	<b>273 000</b>	<b>273 000</b>

Le tableau suivant retrace les mouvements des plans d'Options, BSA et BSPCE :

	Options et bons en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>272 777</b>	<b>5,18</b>
Octrois	240 000	5
Annulations	(173 300)	5,36
Exercices	(131 477)	4,91
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>208 000</b>	<b>5,03</b>
Octrois	75 000	3,01
Annulations	(10 000)	-5,10
Exercices	-	-
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>273 000</b>	<b>4,48</b>

### 3.19 Crédit-bail

	Véhicule	Matériel et Outillage	Matériel de bureau & informatique	Brevets- licences- logiciels	Total
Valeur brute d'origine	18 115	1 799 328	91 231	314 336	2 223 010
Cumul des amortissements antérieurs	-3 522	-952 407	-65 931	-196 887	-1 218 747
Dotation de la période	-6 038	-222 839	-11 246	-62 867	-302 990
Amortissements cumulés	-9 560	-1 175 246	-77 177	-259 754	-1 521 737
<b>Valeur nette</b>	<b>8 555</b>	<b>624 082</b>	<b>14 054</b>	<b>54 582</b>	<b>701 273</b>
Cumul des redevances antérieures	10 893	1 283 179	85 694	225 045	1 604 811
Redevances de la période	8 388	209 686	7 112	71 819	297 005
<b>Redevances cumulées</b>	<b>19 281</b>	<b>1 492 865</b>	<b>92 806</b>	<b>296 864</b>	<b>1 901 816</b>
Redevances restant à payer					
- à un an au plus	8 388	161 711	7 112	50 265	227 476
- à plus d'un an et moins de cinq ans	3 495	229 091	8 890	11 963	253 439
- à plus de cinq ans	-	-	-	-	-
<b>Redevances restant à payer</b>	<b>11 883</b>	<b>390 802</b>	<b>16 002</b>	<b>62 228</b>	<b>480 915</b>
<b>Option d'achat</b>	<b>18 154</b>	<b>3 800</b>	<b>750</b>	<b>0</b>	<b>22 704</b>

### 3.20 Engagements financiers

(en milliers d'euros)	2019	2018
Cautions et nantisements	800	1 254
Crédit bail	481	789
Bail commercial	923	544
Autres engagements donnés	-	-
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 204</b>	<b>2 588</b>

### 3.21 Transactions avec les parties liées

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2019	Entreprises liées	Entreprise avec un lien de participation	31 décembre 2018
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations et créances rattachées	4 322	4 322	-	5 381
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 322</b>	<b>4 322</b>	-	<b>5 381</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	453	453	-	12
Clients et autres débiteurs	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>453</b>	<b>453</b>	-	<b>12</b>
Comptes de régularisations actif	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	8	8	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 783</b>	<b>4 783</b>	-	<b>5 393</b>
Autres fonds propres	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	8	8	-	28
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	-	<b>28</b>
Comptes de régularisations passif	-	-	-	-
Ecart de conversion passif	32	32	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	-	<b>28</b>

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement à McPhy Energy, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la société.

Ces transactions sont effectuées à des conditions normales de marché.

### 3.22 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

#### 3.22.1 Risque de taux d'intérêts

La Société a souscrit des emprunts court terme et moyen terme à taux variables pour un montant total de 1 015 K€. Si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base à la hausse ou à la baisse, la charge d'intérêt aurait été impactée positivement ou négativement de 13 K€.

### **3.22.2 Risque de change**

La Société n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change au regard du caractère peu significatif des transactions effectuées en devises.

En fonction du développement de son activité, la Société ne peut exclure une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats pourraient en être altérés.

### **3.22.3 Risque de liquidité**

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de certains investissements par crédit-bail, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 11,1 M€ au 31 décembre 2019 et les dettes financières, à un montant de 1 M€. Les contrats de crédit de la Société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants »).

La Société continuera jusqu'à l'atteinte du point mort d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités. Sa capacité à générer dans le futur des cash-flows équivalents à ses besoins n'est pas certaine.

Il se pourrait que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de recherche et développement que commerciaux.

### **3.22.4 Risque de crédit**

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants, ainsi que des expositions au crédit clients n'est pas significatif.

### **3.23 Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont présentés en note 3.28 de l'annexe aux comptes consolidés.